



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mars 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Comité d'application

Vingt-huitième session

Genève, 10-12 septembre 2013

Rapport du Comité d'application sur sa vingt-huitième session

Rectificatif

1. Annexe, paragraphe 1

Au lieu de l'oléoduc Azeri-Chirag-Gyuneshti *lire* le projet pétrolier Azeri-Chirag-Gyuneshti

2. Annexe, paragraphe 1

Au lieu de le gazoduc de Shah Deniz *lire* le projet gazier de Shah Deniz

3. Annexe, paragraphe 48

Au lieu de à savoir quatre-vingt-dix jours après la date du dépôt de son instrument d'adhésion (voir Convention d'Espoo, par. 3 de l'article 18) *lire* à savoir à la date de l'entrée en vigueur collective de la Convention (voir Convention d'Espoo, par. 1 de l'article 18)

4. Annexe, paragraphe 78 a) iv)

Sans objet en français

